

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2025

**CRÉATION DU CADRE D'EMPLOI DES PERSONNELS DE SANTÉ DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS - (N° 994)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 79

présenté par

M. Grelier

à l'amendement n° 70 du Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 21, après le mot :

« sous-direction »,

insérer les mots :

« de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision grammaticale.